Introduction

Le Guide d'indexation RAMEAU est le complément des autorités RAMEAU, dont il assure à la fois la lecture cohérente et le bon usage.

Il est rédigé par le Centre national RAMEAU qui dépend du Département de l’information bibliographique et numérique, au sein de la Bibliothèque nationale de France.

Il est consultable librement en ligne et peut être imprimé, en tout ou parties, dans une version PDF.

Il fait l’objet de mises à jour régulières qui sont signalées, comme telles, aux utilisateurs.

Table des matières

Le Guide d'indexation RAMEAU 2
1. Contenu 2
2. Plan 2
Modifications apportées par la 7e édition (2016) 3

Le Guide d'indexation RAMEAU

1. Contenu

Le Guide d'indexation RAMEAU contient trois principaux types d'information :

- une présentation générale du langage et des règles d'indexation intitulée "Principes de RAMEAU";
- des chapitres de règles d'indexation et d'établissement des notices d'autorité concernant des domaines disciplinaires plus ou moins étendus (par exemple, "Archéologie", "Art", etc.) ou des points particuliers (par exemple, "Influence", "Opinion publique", etc.);
- les listes des subdivisions affranchies de RAMEAU (subdivisions de sujet, chronologiques et de forme) réparties par domaines selon les catégories de vedettes auxquelles elles s'appliquent avec, en introduction de chacune des listes, la définition précise de son "Domaine d'application".

2. Plan

La partie introductive intitulée "Principes de RAMEAU" comporte deux grandes sous-parties : "Le langage RAMEAU" ; "L'indexation RAMEAU". Elle est complétée par un glossaire.

Viennent ensuite les chapitres de règles et les listes de subdivisions, regroupés en quate grandes parties thématiques :

- Généralités
- Arts et lettres
- Sciences humaines et sociales
- Sciences et techniques

Les "Généralités" comprennent notamment la liste des subdivisions dites "d'emploi général" (sujet et forme d'une part, chronologiques d'autre part) ainsi que les listes de subdivisions applicables aux autorités personnes, collectivités et titres.

En complément, trois outils permettent de se repérer dans le Guide d'indexation :

- la table des matières détaillée ;
- l'index thématique ;
- l'index général des subdivisions.

Modifications apportées par la 7e édition (2016)

Cette 7e édition du Guide d'indexation RAMEAU, proposée en 2016 sous forme électronique, annule la 6e édition publiée sous forme imprimée en 2004 puis mise en ligne en 2009.

Quelles en sont les principales nouveautés ?

1. "Principes de RAMEAU"

   La partie introductive « Principes de RAMEAU » a été remaniée en profondeur : la présentation du langage RAMEAU a été entièrement réécrite, à la lumière du travail de réflexion conduit par le Centre national RAMEAU ; la présentation de l'indexation RAMEAU, en revanche, a été moins profondément modifiée, dans la mesure où les règles d'indexation n'ont fait l'objet d'aucune évolution majeure ces dernières années.

2. Chapitres de règles

   L'ensemble des chapitres a été revu.

   Les chapitres de règles ont été scindés en deux catégories :

   - d'une part, les chapitres de règles d'indexation, signalés par la lettre R;

   - d'autre part, les chapitres d'établissement des notices d'autorité RAMEAU, signalés par la lettre E.

   Le guide comporte donc, par exemple, un chapitre "Noms géographiques (R)" pour la présentation des règles d'emploi des noms géographiques à l'indexation, et un chapitre "Noms géographiques (E)" pour la présentation des règles d'établissement des notices d'autorité des noms géographiques.

   Le but est de clarifier le contenu de chapitres qui, dans les éditions précédentes, mêlaient deux types d'informations répondant à deux besoins différents, ce qui n'en facilitait pas la consultation. Bien entendu, pour un domaine donné, des liens permettent de passer d'un type de chapitre à l'autre.

   S'agissant des règles d'indexation (R), quatre nouveaux chapitres ont été introduits : "Ésoterisme", "Anthropologie, ethnologie, folklore", "Linguistique" et "Langues".

   S'agissant des règles d'établissement des notices d'autorité RAMEAU (E), n'ont été retenus que les chapitres concernant des types d'autorités qui, ne faisant pas l'objet d'une proposition dans le cadre du Fichier national des propositions RAMEAU, doivent être créées directement par les indexeurs (noms géographiques, publications en séries, etc.).

3. Listes de subdivisions

   Les listes de subdivisions, signalées par la lettre (S), ont été mises à jour pour intégrer toutes les modifications récentes concernant les subdivisions (créations, modifications, suppressions).